

---

## Philosophie de l'inclusion

---

Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba adhère au principe de l'inclusion de toutes les personnes.

L'inclusion est une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée, appréciée et en sécurité. Une collectivité qui favorise l'inclusion choisit d'évoluer au rythme des besoins changeants de ses membres. En reconnaissant les besoins et en offrant de l'appui, la collectivité inclusive permet à ses membres de jouer un rôle significatif et d'obtenir un accès égal aux avantages qui leur reviennent en tant que citoyens.

Les Manitobains appuient l'inclusion, qu'ils voient comme un moyen d'améliorer le bien-être de chaque membre de la collectivité. En travaillant ensemble, nous pouvons plus facilement jeter les bases d'un avenir meilleur pour tous.

## Préface

---

---

*« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de personnes réfléchies et engagées puissent changer le monde. En fait, c'est la seule force qui n'y soit jamais parvenue. »*

*Margaret Mead [Traduction]*

---

Les membres du personnel scolaire travaillent ensemble en vue d'augmenter les chances de réussite dans la vie des apprenants. Les conseillers scolaires proposent des services de formation, d'orientation et de counseling aux élèves par le biais d'approches axées sur la collaboration et la consultation qui comprennent des activités d'enseignement direct et d'orientation, de coenseignement, de counseling de groupe et individuel, de planification de l'équipe de soutien aux élèves ainsi que d'autres activités liées à l'orientation.

Les services et programmes complets d'orientation et de counseling sont inclusifs. Ils ont pour but d'aider tous les élèves à réaliser leur plein potentiel quels que soient les obstacles physiques, sociaux, émotionnels, scolaires ou autres.

---

## **Objet**

L'objet du présent document est de soutenir les conseillers scolaires dans le travail important qu'ils effectuent dans les écoles manitobaines. On y trouvera des renseignements particuliers sur le champ d'activité, les composantes de prestation des services et les résultats d'apprentissage liés à l'orientation globale et progressive ainsi que des liens curriculaires, qui reflètent l'ampleur et la profondeur des activités relatives à l'orientation et au counseling dans les écoles d'aujourd'hui.

Le présent document est une source de renseignements destinée à aider le personnel des écoles à répondre aux besoins précis des élèves en matière d'orientation et de counseling scolaires.

## **Auditoire cible**

Le présent document est destiné aux conseillers scolaires, aux enseignants, et aux administrateurs des écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

## **Contexte**

Le *Manuel des services d'orientation et de counseling scolaires du Manitoba : une approche globale et progressive* est une réponse coopérative de proposer aux conseillers scolaires des ressources pratiques qui les aideront à planifier et à offrir leurs services d'orientation et de counseling et à en assurer le suivi.

Les principaux éléments abordés dans le document sont les suivants :

- champ d'activité des conseillers scolaires
- raison d'être d'une approche globale et progressive de l'orientation et du counseling
- description du modèle de prestation des services
- distinction entre enseignement de l'orientation et counseling
- tenue des dossiers, rapports et partage de l'information
- prise de décisions fondée sur des données
- croissance professionnelle et sensibilisation aux cultures

## Structure du document

*Le Manuel des services d'orientation et de counseling scolaires du Manitoba : une approche globale et progressive* (ci-après appelé le « *Manuel* ») est divisé en huit chapitres.

Le **chapitre 1** décrit les fondements des services d'orientation et de counseling et comprend un historique de la profession au Manitoba, une description du rôle et des fonctions des conseillers scolaires et un aperçu des services complets axés sur le développement.

Le **chapitre 2** porte sur le champ d'activité des conseillers scolaires.

Le **chapitre 3** présente diverses formes de counseling couramment utilisées en milieux scolaires (composante 1 des services d'orientation et de counseling).

Le **chapitre 4** souligne le rôle des conseillers scolaires dans les activités de prévention (composante 2 des services d'orientation et de counseling).

Le **chapitre 5** donne de l'information sur l'enseignement de l'orientation et indique les liens entre les résultats d'apprentissage et les programmes d'études obligatoires (composante 3 des services d'orientation et de counseling).

Le **chapitre 6** donne de l'information sur la consultation, la coordination et la planification (composante 4 des services d'orientation et de counseling).

Le **chapitre 7** porte sur les sujets relatifs au partage de l'information, à la prise de notes et à la tenue des dossiers.

Le **chapitre 8**, le dernier, aborde la croissance professionnelle et l'importance des antécédents culturels et personnels en counseling.

Le *Manuel* contient à la fin de nombreuses annexes comprenant des modèles de liens curriculaires, des codes de déontologie, des gabarits et des ressources utiles.

## Définitions

Les termes suivants sont utilisés dans le présent document :

**cercle de soins** : modèle consensuel visant à coordonner le soutien multisystème dans le cadre de plans de services 24 heures sur 24, sept jours sur sept destinés aux élèves ayant des besoins complexes;

**counseling** : processus thérapeutiques et de guérison visant à répondre aux besoins en développement;

**enseignement de l'orientation** : transmission d'information et enseignement visant à accroître la sensibilité, les compétences et les connaissances; la plupart des résultats d'apprentissage de la composante de l'enseignement de l'orientation sont répartis dans divers programmes d'études;

**équipe de soutien aux élèves** : groupe d'éducateurs qui travaillent ensemble dans une école afin de répondre aux besoins particuliers des élèves ayant des besoins d'apprentissage exceptionnels.

**évaluation personnalisée** : évaluation individuelle réalisée par les conseillers scolaires et qui prend souvent la forme d'une liste de vérification informelle, d'une grille d'observation ou d'une entrevue;

**évaluation spécialisée** : évaluation personnalisée réalisée par des praticiens dûment qualifiés dans une variété de domaines et contextes d'apprentissage particuliers afin d'obtenir des renseignements additionnels sur les besoins d'apprentissage exceptionnels des élèves; ce genre d'évaluation exige l'aiguillage vers le praticien;

**modèle de services aux élèves** : approche multidisciplinaire visant à fournir une gamme de services afin d'améliorer la réussite chez tous les élèves; la composition varie selon les divisions scolaires, mais elle comprend habituellement l'administrateur des services aux élèves, des administrateurs scolaires, des spécialistes du comportement, des orthopédagogues, des conseillers scolaires et des cliniciens;

**plan éducatif personnalisé (PEP)** : terme global qui désigne un document décrivant un plan adapté aux besoins d'apprentissage individuels d'un élève et dont la rédaction et la mise en œuvre relèvent d'une équipe; le PEP comprend des plans plus particuliers comme le plan de maîtrise du comportement (PMC) et le plan de transition personnalisé (PTP);

**prévention :**

**prévention primaire** : intervention axée sur la prévention d'un problème;

**prévention secondaire** : intervention axée sur les indicateurs précoces d'un problème;

**prévention tertiaire** : intervention axée sur la réduction des conséquences immédiates d'un problème grave;

## Encadrés et graphiques

Le présent document contient des encadrés et des graphiques pour guider le lecteur.



Renseignements additionnels sur le sujet.



Renvoi à d'autres ressources du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba – il peut s'agir de ressources imprimées ou en ligne.



Observations déontologiques.



Rappel/note.



Consultation/aiguillage.

---

## Introduction

---

Les écoles font aujourd'hui partie d'une collectivité mondiale en constante évolution. Il est donc essentiel de garder le rythme afin de bien préparer les élèves au monde dans lequel ils vivront leur vie d'adulte. Pour répondre efficacement aux besoins de tous les élèves des écoles manitobaines, il faut que les services d'orientation et de counseling soient fondés sur une approche progressive et qu'ils soient globaux par nature. À mesure que les élèves grandissent et se développent, le programme doit s'adapter à leurs transformations sociales, émotionnelles, comportementales et cognitives et aux liens entre ces changements et l'évolution des élèves en matière d'apprentissage et de choix de carrière ainsi qu'avec les changements sociétaux dans le monde entier.

Les services d'orientation et de counseling globaux et progressifs :



---

*Le programme d'orientation et de counseling global et progressif s'applique à toute l'école et s'adresse à tous les élèves. Il n'est pas réservé aux élèves ayant des besoins d'apprentissage exceptionnels.*

---

- sont planifiés et élaborés à l'intérieur d'un programme d'études intégré
- sont fondés sur la détermination régulière et systématique des besoins et la poursuite de résultats d'apprentissage définis pour satisfaire ces besoins
- appuient l'apprentissage aux niveaux personnel et social, scolaire et du développement de carrière pour tous les élèves, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année
- répondent aux besoins uniques et spécifiques de tous les élèves
- sont assez souples pour offrir un choix de services d'orientation et de counseling allant de ceux axés sur le développement et la prévention à ceux tournés vers les besoins spécifiques et les mesures thérapeutiques
- sont conçus pour répondre sans cesse aux besoins changeants
- sont intégrés à une approche d'équipe visant à soutenir les élèves

Les conseillers scolaires fonctionnent selon le modèle de prestation des services aux élèves de la division scolaire. Au niveau de l'école, le programme d'orientation et de counseling est conçu de manière souple afin de répondre aux besoins de tous les apprenants.

Les plans de la division scolaire, ceux des services aux élèves et ceux des écoles incluent des services et des programmes d'orientation et de counseling. Les plans d'orientation et de counseling permettent de cerner régulièrement et systématiquement les besoins et les priorités, de définir les résultats escomptés, de décrire les activités et de cerner les indicateurs de réussite. Les programmes et services devraient être rajustés selon l'évolution des besoins.

Les programmes et services d'orientation et de counseling sont la responsabilité de tout le personnel. On devrait privilégier une approche d'équipe où tous les membres du personnel ont un rôle spécifique. Les conseillers scolaires jouent un rôle essentiel dans la planification et la mise en œuvre des programmes et des services.